

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION n° 2021-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMMUNICATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 30 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 22 mars 2021  
Nombre d'élus en exercice : 5  
Présents : 5  
Absents : 0  
Votants : 5  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
  
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; Madame Patricia PAUL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente (participant à la réunion en visioconférence), Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Nécessité de disposer d'une plate-forme logistique et technique**

**Le Président expose :**

L'abandon du projet de création d'une plate-forme logistique dans la zone d'activité d'Aiglun, décidé par les élus du Conseil d'administration en raison de l'aléas inondations, entraîne une réelle problématique de locaux.

Le manque d'espace constaté depuis plusieurs mois est l'aboutissement d'une longue période d'aménagements et de transformations du fait de la montée en puissance des missions des SDIS, induite par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 dite de « départementalisation » qui a imposé aux SDIS de se structurer afin de prendre en charge la gestion de l'ensemble des centres de secours de leur département.

Les bâtiments qui composent l'Etat-Major du SDIS, regroupant la majeure partie des services fonctionnels, et le Centre de secours de Digne les Bains, ont été érigés en 1993. A l'origine, les volumes prévus pour ces deux entités étaient largement dimensionnés pour les activités assez réduites de l'Etat-Major mais également pour celles du centre de secours plus conséquentes.

Dès lors, et par suite de ces nouvelles obligations et prérogatives, les effectifs du SDIS ont dû être adaptés au fur et à mesure des évolutions réglementaires et statutaires, passant de 25 en 1993 à 63 aujourd'hui (43 PATS – 20 SPP hors CODIS).

Afin d'assurer les nouvelles missions au profit des centres de secours, des locaux initialement dédiés au CIS de Digne-les-Bains ont été récupérés par les services de la Direction. Par ailleurs, plusieurs réaménagements successifs ont dû être opérés pour accueillir dans des conditions correctes les nouveaux agents.

Pour exemple, dans les années 2000, le standard du CIS Digne est transféré du 1<sup>er</sup> étage au RDC à proximité de la remise. Les surfaces libérées au 1<sup>er</sup> étage sont transformées en bureaux pour le personnel du centre de secours.

Début des années 2010, une partie du hall d'entrée de la Direction est transformée en atelier et bureaux pour les besoins du service informatique et le local dédié à l'amicale, transféré dans une salle de réunion, est affecté par nécessité au GTL. Le local habillement du CIS Digne, situé près de la remise et n'ayant plus d'utilité, est transformé en salle de réunion.

La nouvelle organisation du magasin d'habillement départemental et de la plateforme logistique du SDIS s'est traduit par la suppression des garages abritant une partie du parc routier du SDIS (dont les véhicules du service formation). Cette disparition entraîne un stationnement permanent à l'extérieur accélérant le vieillissement et provoquant davantage de pannes à nos véhicules.

La professionnalisation du service de santé a conduit à la création de trois bureaux dédiés et spécifiques au 2<sup>ème</sup> étage à la place de chambres servants d'hébergement pour les stages départementaux et aussi aux saisonniers.

La modernisation et la sécurisation du système de gestion de l'alerte a nécessité la création d'un local serveurs au 2<sup>ème</sup> étage en remplacement d'un bloc sanitaire et d'une bagagerie.

En 2018, l'embauche de deux mécaniciens en charge de réaliser des travaux en régie sur nos véhicules et engins a engendré l'occupation d'un local de stockage et d'une travée de garage du CIS Digne. Dans la continuité, en 2020, le local de stockage des matériels opérationnels du CIS est récupéré afin d'implanter la laverie départementale (entretien des tenues feux souillées) mais aussi un aménagement en mezzanine permettant un agrandissement du magasin d'habillement départemental devenu trop petit. Ces surfaces occupées et utilisées par le CIS ont été compensées par la création d'une zone de stockage de type box sur 2 niveaux à l'arrière des véhicules dans la majeure partie de la remise.

Enfin récemment, au profit du changement des plages de travail des opérateurs du CODIS (passage en cycle de 12 heures), l'une des chambres de garde est transformée en bureau et dédié au service de la mise en œuvre opérationnelle.

A ce jour, il n'existe clairement plus d'évolutions et d'améliorations fonctionnelles des locaux et des conditions de travail sont vraisemblablement arrivées au terme des évolutions et des modifications réalistes et réalisables.

Le projet en cours d'études (phase consultation de maîtrise d'œuvre) d'Ecole de Formation Européenne optimisera et rationalisera les surfaces actuelles de l'aile ouest du RDC de l'Etat Major. Ce nouvel aménagement ne permettra pas toutefois de créer des surfaces supplémentaires de bureaux ni de répondre aux besoins des services.

L'abandon, au regard de l'exposition à l'aléas inondation, du projet de délocalisation du Groupement technique et logistique du SDIS vers un bâtiment adapté situé dans la zone d'activité d'Aiglun, entraîne à court terme une réelle problématique de locaux. Cette opération aurait permis la récupération des locaux dédiés au GTL sur le site principal, cette solution libérant de nombreux locaux au RDC permettait d'offrir un complément de place aux divers services de la Direction.

Pour sortir de cette difficulté structurelle, plusieurs hypothèses sont envisageables. Quelques projections sont énoncées ci-dessous et pourraient mériter des études complémentaires.

Afin de répondre aux besoins du service, une plate-forme logistique d'une surface de 850 à 1 000 m<sup>2</sup> s'avère nécessaire.

Plusieurs hypothèses sont envisageables :

- La construction d'une plateforme logistique sur le terrain appartenant au SDIS, avenue Henri Jaubert. Le budget estimatif pour une telle structure traditionnelle est de 2 M€. Cette réalisation pourrait être envisagée en bâtiments modulaires préfabriqués pour en diminuer le coût (estimation 1 M€). En revanche elle ne présenterait pas une pérennité optimale pour les 30 ans à venir.
- L'acquisition d'un bâtiment exploitable sur la périphérie de Digne-les-Bains du même type que celui qui était visé par l'acquisition dans la zone d'activité d'Aiglun (coût estimatif de 800 K€ à 2 M € selon la situation géographique et l'état du bâtiment).
- La cession d'un espace équivalent aux besoins du SDIS dans un bâtiment adapté appartenant au Conseil Départemental, par exemple dans les bâtiments du « Parc » quartier des Arches à Digne les Bains (coût des travaux à estimer selon l'état des locaux).

